

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

selon 91/155/CEE

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Deitermann AB Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD12591-b/14 Emploi de la substance / de la préparation Couche époxy

#### Producteur/fournisseur:

Date d'impression: 04.04.2007

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

#### Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

# 2 Composition/informations sur les composants

#### Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :		
	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	25 - 50%
EINECS: 220-666-8	C, Xn; R 21/22-34-43-52/53	
CAS: 100-51-6		25 - 50%
EINECS: 202-859-9	Xn; R 20/22	
CAS: 69-72-7	Acide salicylique	2 - 5%
EINECS: 200-712-3	xn, x Xi; R 22-41	

#### Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# 3 Identification des dangers

#### Principaux dangers:



C Corrosif

#### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

### Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

Page: 1/8

revue le : 21.03.2007

\_



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Seion 91/155/CEE

Nom du produit Deitermann AB Komp.B

(suite de la page 1)

revue le : 21.03.2007

Page: 2/8

# **4 Premiers secours**

Date d'impression: 04.04.2007

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de

nombreuses heures seulement: une surveillance médicale est donc

nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

#### après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

### après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter

immédiatement un médecin.

#### Indications destinées au médecin :

Risques Risque de perforation gastrique

Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

#### Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de

#### combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Ammoniac (NH3)

#### Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

#### **Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à

l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux

directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer

dans les canalisations.

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

#### Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

# Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

# Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)



# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Deitermann AB Komp.B

(suite de la page 2)

Page: 3/8

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# 7 Manipulation et stockage

#### Manipulation:

#### Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Stockage:

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

#### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments.

# Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

# 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

# Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

#### Equipement de protection individuel :

# Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

# Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne

ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable.

utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air

ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

#### Protection des mains :

Gants de protection.

(suite page 4)



# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Deitermann AB Komp.B

(suite de la page 3)

Page: 4/8

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

# 9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme : Couleur : Odeur :	liquide selon désignation produit caractéristique
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé non déterminé
Point d'inflammation:	non applicable
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	0,1 hPa (DIN 51640)
Densité à 20°C:	1 g/cm³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement soluble
valeur du pH à 20°C:	12,5 (DIN 19261)
Viscosité : dynamique : cinématique :	Non déterminé. Non déterminé.
Test de séparation des solvants	s : non applicable
Indications complémentaires	Aucune.

# 10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides

(suite page 5)



# Fiche technique de sécurité

Page : 5/8

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Deitermann AB Komp.B

(suite de la page 4)

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

# 11 Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composar	nt	Туре	Valeur	Espèce
2855-13-2	3-aminom	éthyl-3,5,5-triméth	ylcyclohe	nexylamine
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit	t)	
100-51-6 Alcool benzylique				
Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit	t)	
Inhalatoire	LC50/4 h	4178 mg/l (rat)		
69-72-7 Acide salicylique				
Oral	LD50	891 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rab	bit)	

#### Effet primaire d'iritation :

de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement corrosif.

**Sensibilisation**: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

#### Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

# 12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :	,	Comportement	dans des co	ompartiments (	de l'environnement :
--	---	--------------	-------------	----------------	----------------------

#### 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EC50/72h 37 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))

EBAB 0,79 log Pow (-)

#### 100-51-6 Alcool benzylique

EBAB 1,1 log Pow (Bioakkumulation)

Mobilité et potentiel de bio-accumulation :

# 69-72-7 Acide salicylique

EBAB 2,21 log Pow

# Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :

Type d'ess	Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
EC 10/18h	1120 mg/l (pseudomonas putida)	
EC50/24h	42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))	

(suite page 6)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 6/8

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Deitermann AB Komp.B

	(suite de la page 5)
LC50/48h	185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))
100-51-6 A	Icool benzylique
EC 10	400 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/96h	640 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))
LC50/48h	645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
	460 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))
69-72-7 Ac	ide salicylique
EC50/24h	180 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

#### Remarque:

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

# Comportement dans les stations d'épuration:

Comportement dans les stations à éparation.		
Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation		
100-51-6 Alcool benzylique		
EC 50 (3h) 79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))		
Autres indications :		
100-51-6 Alcool benzylique		
BSB (5) 1550 mg O2/g (-)		

#### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Produit:

#### **Recommandation:**

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas décehets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apperentés qux déchets domestiques.

# Catalogue européen des déchets

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

#### Emballages non nettoyés :

#### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 7)



Date d'impression: 04.04.2007

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Deitermann AB Komp.B

(suite de la page 6)

Page: 7/8

# 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train): 8 (C7) Matières corrosives.

Indice Kemler :80No ONU:2735Groupe d'emballage :IIIEtiquette de danger8

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :



Classe IMDG/GGVmer: 8
No ONU: 2735
Label 8
Groupe d'emballage: III
No EMS: F-A,S-B
Marine Pollutant: Non

**Désignation technique exacte :** POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(ISOPHORONEDIAMINE)

#### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



Désignation technique exacte : POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(ISOPHORONEDIAMINE)

# 15 Informations réglementaires

#### Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

(suite page 8)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Deitermann AB Komp.B

(suite de la page 7)

Page: 8/8

# Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



C Corrosif

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Alcool benzylique

#### Phrases R:

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

#### Phrases S:

Conserver hors de portée des enfants.

Ne pas respirer la vapeur. 23

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et 26

consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des

yeux/du visage.

#### Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

# **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

# **Phrases R importantes:**

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

- Nocif en cas d'ingestion. 22
- 34 Provoque des brûlures.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. 43

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

\* Données modifiées par rapport à la version précédente